



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Dépenses de fonctionnement	3 459 094,37 €
Recettes de fonctionnement	4 890 090,14 €
Résultats de l'année 2025	1 430 995,77 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

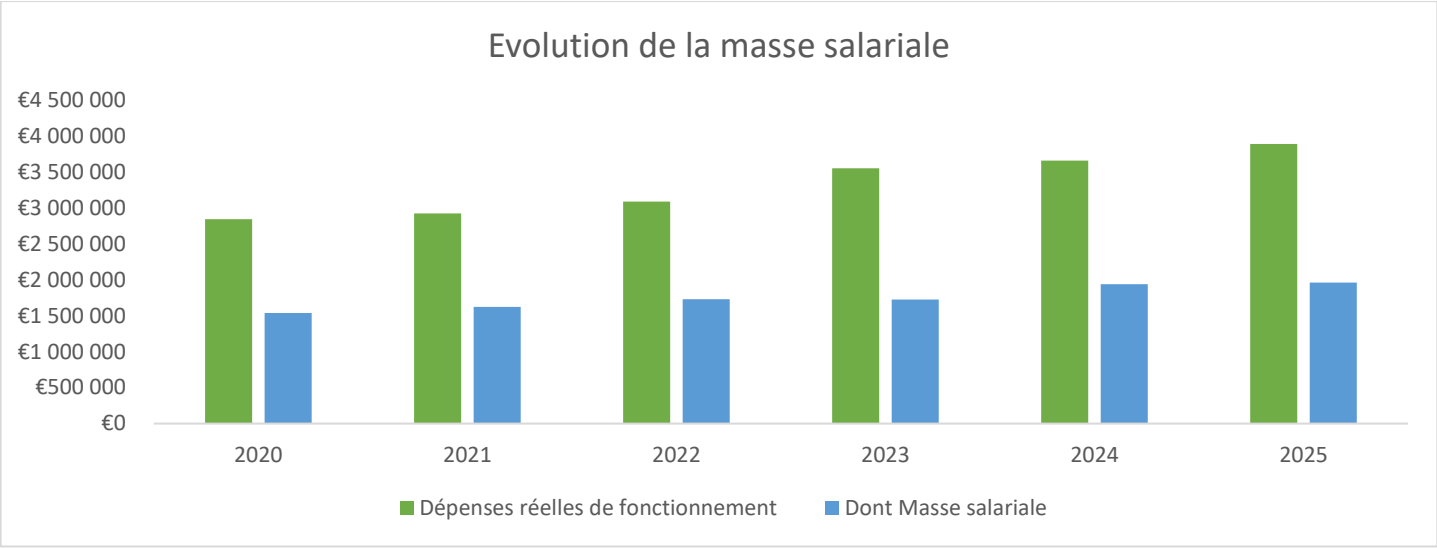
Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 1 105 150,78 €.

Elles sont inférieures de – 233 349 € par rapport au budget prévisionnel. On peut constater qu'elles ont augmenté de 143 533 € par rapport à 2024. La hausse concerne principalement les dépenses d'électricité et de chauffage ainsi que la maintenance des bâtiments.

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s’élèvent à 1 797 623 € pour l’année 2025. Les charges de personnel ont augmenté de 11 679 €. Elles étaient de 1 785 944 € en 2024 et 1 591 501 € en 2023.

Le coût du personnel représente environ 54,68 % des dépenses réelles de fonctionnement.



c) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et la subvention versée au CCAS. Ces charges s’élèvent à 239 155,88 €.

En 2025, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 30 408 €.

d) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 3 013,37 €. Elles étaient de 4 115,02 € en 2024.

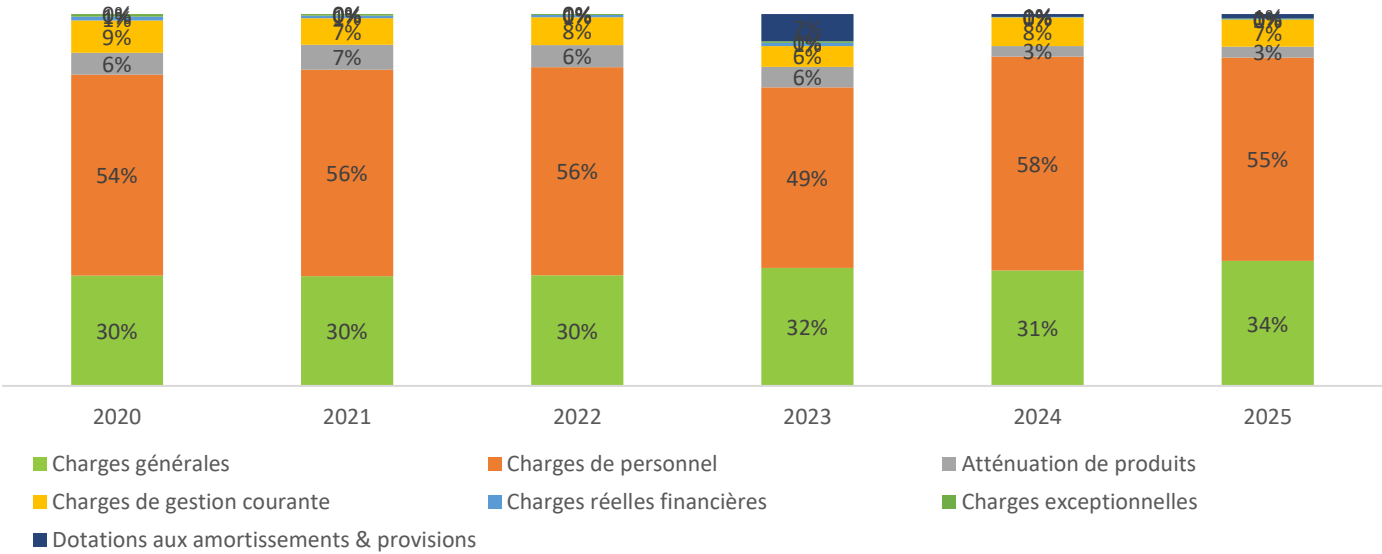
e) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles ont concerné des annulations de titres pour un montant de 6 559,41 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CFU 2025	Variation
11	Charges à caractère général	961 617,24 €	1 105 150,78 €	14,93%
12	Charges de personnel	1 785 943,84 €	1 797 622,58 €	0,65%
14	Atténuation de produits	86 644,00 €	96 369,00 €	11,22%
65	Autres charges de gestion courante	237 119,18 €	239 155,88 €	0,86%
66	Charges financières	4 115,02 €	2 900,85 €	-29,51%
67	Charges exceptionnelles	2 397,70 €	6 559,41 €	173,57%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	22 680,51 €	39 625,07 €	74,71%
042	Dépenses d'ordre	193 761,05 €	171 710,80 €	-11,38%
Total des dépenses		3 294 278,54 €	3 459 094,37 €	5,00 %

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l’État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d’autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

a) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s’agit des remboursements des absences des agents contractuels pour un montant de 8 593,67 € en 2025. Le montant était de 2 719,14 € en 2024.

b) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

D’un montant de 416 140,50 €, les produits proviennent principalement des activités périscolaires (231 757,43 €). Ils étaient de 438 331,33 € en 2024.

c) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d’imposition communaux sont :

- Taxe sur le foncier bâti : 32,34 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 29,92 %
- Taxe d’habitation : 13,27 %

L’augmentation du produit de la fiscalité est liée, d’une part, à la revalorisation de 1,7 % de la base fiscale via un coefficient d’actualisation calculé par l’administration fiscale, en fonction de l’inflation, pour l’ensemble du territoire national et, d’autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d’habitation	1 980 932,00 €	2 068 360,00 €	2 084 332,00 €
Variation en pourcentage		+ 4,41 % / 2023	+ 0,77 % / 2024
Variation en valeur		+87 428 € / 2023	+ 15 972 € / 2024

Le chapitre 73 regroupe également :

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson : 430 498 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 92 876 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 88 428 €
- La taxe sur les pylônes électriques : 42 245 €
- La taxe sur la publicité extérieure : 23 023,46 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources : 5 813 €
- Les droits de place : 1 213 €

d) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a fortement diminuée depuis 2014.

En 2025, les dotations ont diminué de 1,33 %.

Dotations	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Dotation Globale de Fonctionnement	439 210,00 €	434 618,00 €	434 885,00 €	428 941,00 €	423 384,00 €	413 991,00 €	-2,19%
Dotation de solidarité rurale	253 114,00 €	266 952,00 €	282 839,00 €	293 239,00 €	312 668,00 €	314 046,00 €	0,47%
Dotation nationale de péréquation	26 121,00 €	25 131,00 €	25 534,00 €	21 181,00 €	19 063,00 €	17 157,00 €	-9,00%
Dotation biodiversité et aménités rurales				18 721,00 €	18 721,00 €	19 491,00 €	4,11%
TOTAL	718 445,00 €	726 701,00 €	743 258,00 €	743 361,00 €	755 115,00 €	745 194,00 €	-1,33%

Le chapitre 74 regroupe également :

- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 103 512 €
- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières (56 308 €) et des taxes d'habitation (1 997 €)
- Dotation pour les titres sécurisés : 25 369 €
- Le FCTVA : 9 782,84 €

e) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant est de 495 101,20 € pour 2025. Il s'agit notamment des loyers encaissés : 363 997,03 €.

f) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 1 432 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
13	Atténuation de charges	2 719,14 €	8 593,67 €	216,04%
70	Produits des services	438 331,33 €	416 140,50 €	-5,06%
73	Impôts et taxes	2 794 467,28 €	2 771 428,47 €	-0,82%
74	Dotations et participations	995 898,33 €	1 025 305,19 €	2,95%
75	Autres produits (dont loyers)	633 397,37 €	495 101,20 €	-21,83%
76	Produits financiers	5,00 €	5,00 €	0,00%
77	Produits spécifiques	6 791,66 €	1 432,00 €	-78,92%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	29 023,29 €	162 880,51 €	461,21%
042	Recettes d'ordre	7 232,22 €	9 203,60 €	27,26%
Total des recettes		4 907 865,62 €	4 890 090,14 €	-0,36%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Dépenses d'investissement	3 711 172,05 €
Recettes d'investissement	3 261 872,43 €
Résultat de l'année 2025	- 449 299,62 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2026 : 1 412 484,10 € (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2025).

c) Solde des restes à réaliser : 215 542,81 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 41 662,47 € en 2025 (49 156,67 € en 2024).

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est :

Budget	Etablissements	Type d'emprunt	Fin d'engagement	Capital restant dû au 31/12/2025	Montant de l'emprunt initial	Libellé
Général	CREDIT MUTUEL	Taux fixe	30/01/2029	65 928,74 €	250 000,00 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAISSE EPARGNE	Taux fixe	20/06/2027	34 504,08 €	136 417,44 €	TRAVAUX DIVERS INVESTISSEMENT
Général	CAF 54	Taux fixe	01/10/2033	66 126,40 €	165 316,00 €	PRET CAF POLE ENFANCE
				166 559,22 €	551 733,44 €	

b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés / commencés en 2025 sont les suivants :

- Création d'une salle sport/culture au Stade Marcel Crusem, d'aménagement de vestiaires, d'un club house et de toilettes PMR pour le club de foot, d'un bassin de récupération des eaux pluviales et d'une fermeture bardée de la tribune existante
- Création d'un nouveau terrain Futsal extérieur
- Rénovation thermique du Centre socioculturel
- Aménagement de l'entrée Nord dont enfouissement des réseaux secs
- Maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal
- Pose d'un éclairage LED sur les terrains d'honneur et d'entraînement du stade Marcel Crusem
- Extension de la vidéoprotection
- Maitrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la salle multi-activités + désimperméabilisation du parking et création d'ombrières
- Enfouissement des réseaux secs rue de la Quemine et rue Jean Jaurès
- Marché pluriannuel de travaux d'amélioration localisée de la voirie 2023-2026
- Sécurisation du passage à niveau PN9
- Aires de jeux
- Rénovation de logements communaux

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

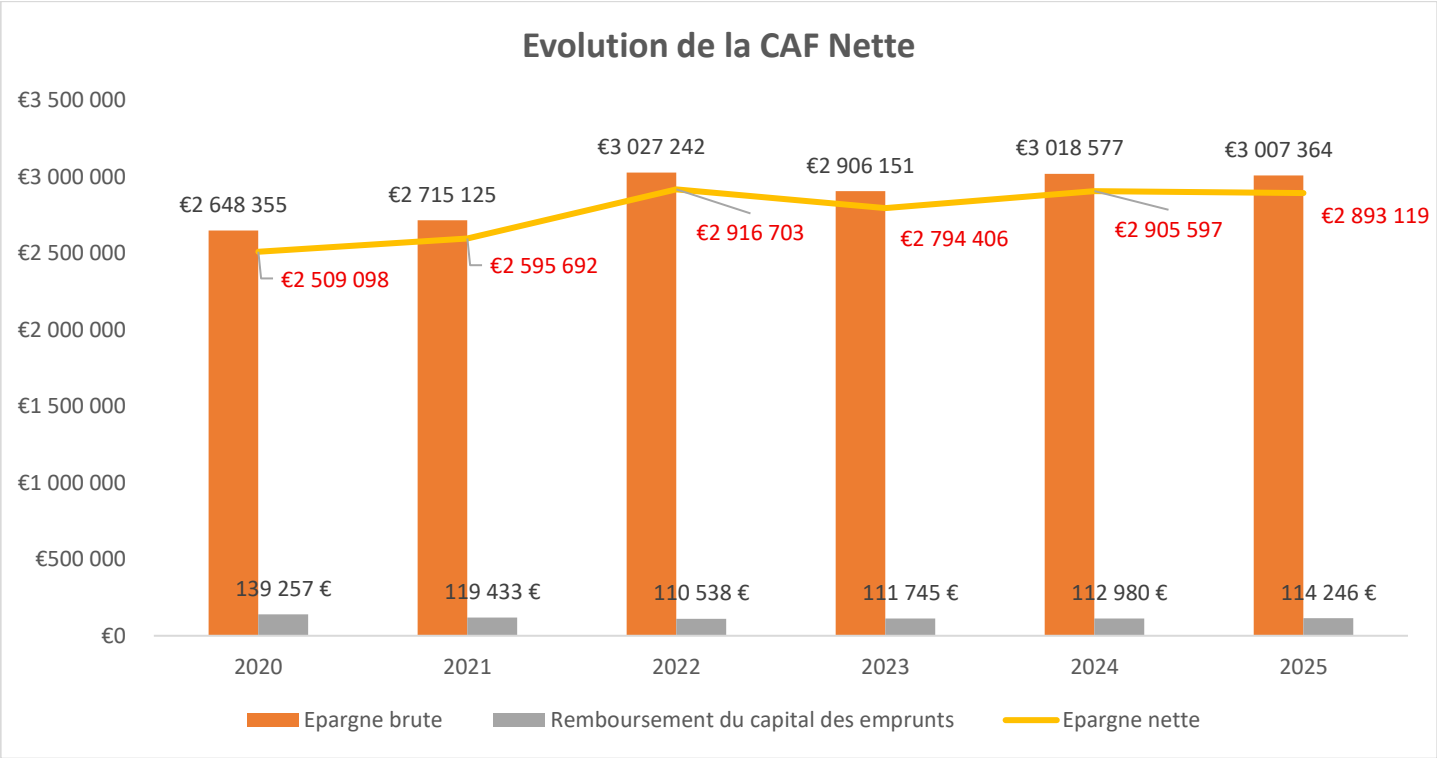
Pour l'année 2025, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 3 261 872,43 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 3 050 155,25 €**
Il s'agit des subventions d'investissement reçues hors excédents reportés (fonctionnement et investissement).
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 211 717,18 €

3. Synthèse

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute d'une collectivité.

